

# LE PROJET EOLIEN SUR LA COMMUNE D'ÉCHALLON



En 2015, la Compagnie Nationale du Rhône entrait en contact avec la municipalité d'Echallon afin de lancer les études de faisabilité d'un parc éolien. Aujourd'hui, à l'issue des études et de la prise en compte des contraintes techniques, réglementaires, et des sensibilités environnementales et paysagères, l'installation de 8 éoliennes est envisagée. Ces éoliennes produiraient l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 20 000 personnes et éviteraient l'émission de 39 tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

## La commune d'Echallon au cœur du projet

Au cours de différents échanges avec la commune d'Echallon, les élus ont affirmé leur volonté d'être associés à la conception et à la gouvernance du projet. Suivant sa politique d'ancrage local, CNR a proposé à la commune de devenir actionnaire de la société porteuse du projet, aux côtés de CN'AIR (filiale de CNR portant les projets photovoltaïque et éolien) et du fonds régional OSER. Grâce à une aide de 25.000€ de l'ADEME, dédiée à l'étude de vent, ce partenariat a pu se concrétiser, avec une prise de participation de la commune au projet, lui donnant un poids fort dans les prises de décisions en phase de conception du projet. En phase d'exploitation, la valorisation partagée de la ressource éolienne offrira à la commune d'Echallon de nouveaux moyens et de nouvelles perspectives pour développer son territoire.

## Le fonds régional OSER

Le fonds OSER est un fonds d'investissement, créé à l'initiative de la Région Rhône-Alpes en 2014. Il a vocation à intervenir en prise de participation dans des projets d'énergie renouvelable sur le territoire Auvergne Rhône-Alpes, sur des durées longues et en partenariat avec les acteurs du territoire.

## La démarche de concertation

Une permanence d'information a eu lieu le 26 septembre 2019. 4 chefs de projets de la CNR étaient présents tout l'après-midi pour échanger avec la quarantaine d'habitants venus s'informer sur le projet.

Suite à cette permanence, un nouveau comité local de suivi, réunissant les acteurs du territoire – élus, services et organismes de l'état, associations environnementales, société de chasse – s'est tenu le 1<sup>er</sup> octobre.

Les partenaires du projet – commune, OSER, CNR – se sont réunis le 10 octobre pour approuver la configuration avant la demande d'autorisation.



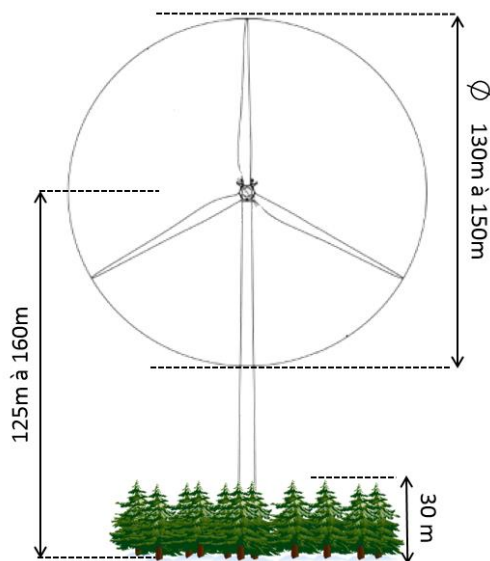
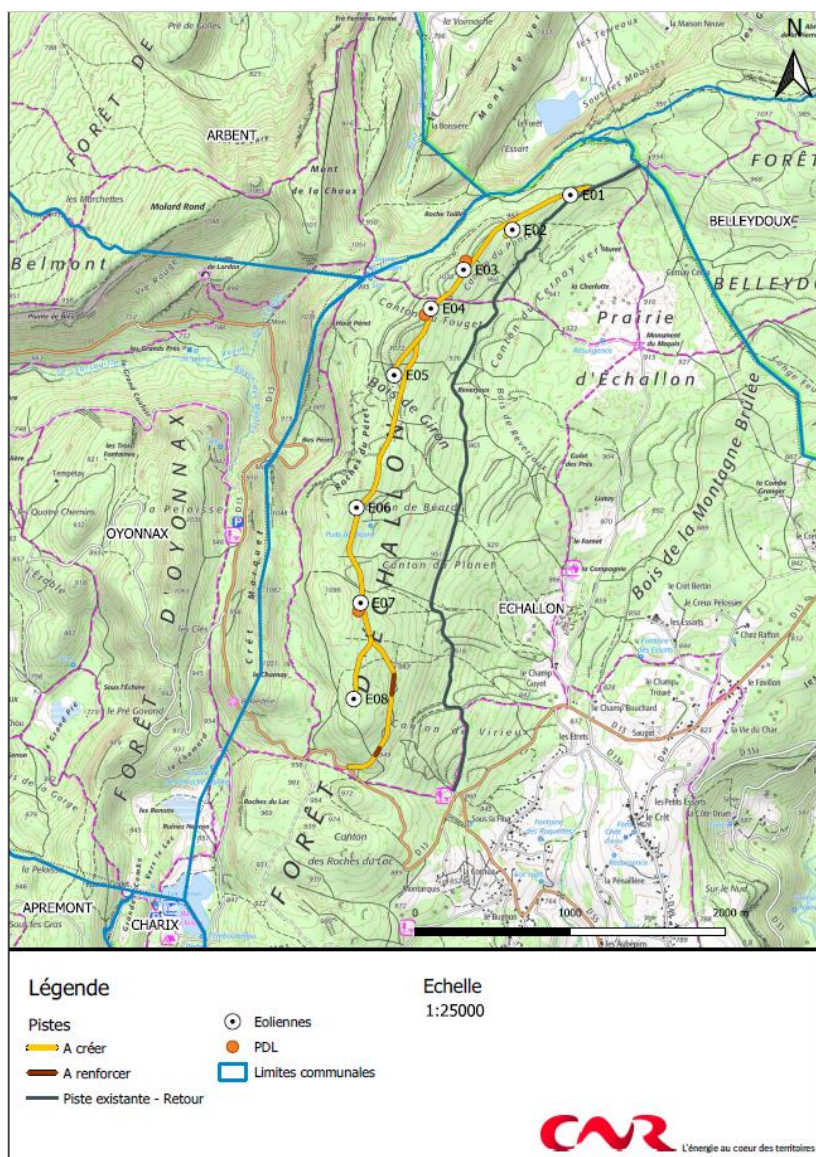
La totalité des informations présentées pendant la permanence, ainsi que les précédents bulletins d'information, sont disponibles sur le site internet : <http://eolien-echallon.fr>



## La définition du projet

Les résultats des études menées depuis 2015, ont permis d'affiner la connaissance du site, et de proposer la configuration finale du projet.

*Implantation finale à 8 éoliennes de diamètre de 130 à 150 m et de hauteur totale de 200 à 230 m*



Dimension des éoliennes envisagées

Lors de leur dernière réunion en octobre, les partenaires du projet ont retenu à l'unanimité cette configuration.

Dans cette configuration, 3 éoliennes se trouvent sur les terrains appartenant à la commune d'Echallon, 1 sur les terrains appartenant à la commune de Giron, et 4 sur les terrains appartenant à la commune de Belleydoux.

A ce titre, les trois communes percevront des loyers pendant toute la durée d'exploitation du parc éolien.

## Chronologie du projet

La configuration du projet est maintenant entérinée. La préparation du dossier se poursuit et la demande d'autorisation au Préfet sera faite fin 2020. Une enquête publique aura lieu fin 2021, pour une construction du parc entre fin 2022 et 2024.

**VOTRE CONTACT**  
Serge VADOT  
s.vadot@cnr.tm.fr  
06 82 54 10 96

